

**Postulat Catherine Labouchère et consorts – Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) :
bilan et suites de la période transitoire**

Texte déposé

Le regroupement de l'Ecole de pharmacie à Genève, initié dans les années 1990, fait partie d'un projet visant à améliorer la formation et la recherche grâce à de nouvelles ressources et à une meilleure collaboration entre l'Université de Lausanne (UNIL), L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et l'Université de Genève (UNIGE).

Dans une déclaration commune d'intention signée le 30 juin 2000, le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat du canton de Vaud et le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève manifestaient leur soutien au projet d'innovation et de coordination « Sciences, Vie, Société » élaboré le 20 octobre 1998 par la direction de l'EPFL et les rectorats des Universités de Lausanne et de Genève.

Le 6 décembre 2000, le Grand Conseil vaudois acceptait de garantir le financement de ce regroupement dès 2004 en votant un décret présenté par le Conseil d'Etat.

Soumise au référendum financier obligatoire cette contribution annuelle vaudoise au financement de l'Ecole de pharmacie Genève – Lausanne (EPGL), a été approuvée par le peuple vaudois le 10 juin 2001.

Les détails subséquents du regroupement ont été ensuite finalisés dans la convention du 8 juillet 2003 réglant le transfert à l'Université de Genève de la section de pharmacie de la faculté des sciences de l'Université de Lausanne. Cette convention a été ratifiée par un arrêté du Conseil d'Etat du 12 novembre 2003. Sa durée est de seize ans, renouvelée tacitement en absence d'une dénonciation préalable.

La convention prévoit notamment des dispositions administratives et financières. A son article 4.1 sous le chapitre « Engagement de l'Université de Lausanne », il est prévu que l'UNIL verse une contribution annuelle forfaitaire à l'UNIGE, indexée selon l'indice des prix à la consommation.

Cette convention a été dénoncée par l'UNIL pour son échéance en 2019.

Un coup d'œil sur les chiffres permet de constater que l'EPGL dénombre en 2017, 450 étudiants (254 en 2006), le budget est de 17,15 millions dont 7,7 proviennent de l'UNIGE, 5,1 de l'UNIL (budget 2018 p.117 et 118 rubrique subventions) et le reste des fonds (Fonds national suisse, Commission pour la technologie et l'innovation, Union européenne, National Institute of Health, Industrie, etc.)

Les étudiants de l'EPGL ont des débouchés tant dans les officines (280 dans le canton de Vaud) que dans les hôpitaux, et l'industrie (le canton de Vaud en compte plusieurs de renom dans le domaine propre et celui des sciences de la vie). Le chômage de la branche est faible environ 0,5 %.

Le rôle des pharmaciens est essentiel dans la chaîne de soins en jouant un rôle clé dans la prévention, la coordination des soins, la contribution aux soins de premiers recours en assurant des conseils professionnels indispensables à la sécurité des patients. Un rapport du Conseil fédéral du 27 septembre 2012, en réponse à un postulat Humbel, reconnaît le rôle des pharmaciens dans les soins de base.

La dénonciation unilatérale par l'UNIL de la convention du 8 juillet 2003 pose une série de questions quant à, notamment, la pérennité du financement vaudois de l'EPGL.

Il est également essentiel de pouvoir en mesurer les conséquences en regard de l'importance de maintenir la qualité et l'attractivité des Sciences pharmaceutiques et de la recherche qui y est associée au sein de la « Health Valley » lémanique.

Il s'avère finalement important de pouvoir répondre à la demande croissante dans le canton de pharmaciens, cela d'autant plus qu'à la lumière des récentes informations annonçant une création d'une nouvelle unité de recherche et de production, l'activité dans ce secteur va en augmentation.

Le présent postulat demande une étude comprenant notamment les points suivants :

- Les raisons de la dénonciation de la convention par le canton de Vaud ;
- L’impact de cette dénonciation sur l’accord du 30 juin 2000 «Sciences-Vie-Société » ainsi que sur le décret relatif au financement de l’EPGL votée par le Grand Conseil le 6 décembre 2000 et validée par le peuple vaudois le 10 juin 2001 ;
- Le bilan de cette collaboration UNIL-UNIGE ;
- Le nombre d’étudiants vaudois suivant la formation à l’EPGL ces cinq dernières années ;
- Le soutien aux étudiants vaudois souhaitant entrer dans l’EPGL ;
- La vision du Conseil d’Etat de l’avenir de la branche et sa stratégie pour la réaliser ;
- L’appui à la recherche dans ce domaine.

Prise en considération immédiate.

*(Signé) Catherine Labouchère
et 45 cosignataires*

Développement

Mme Catherine Labouchère (PLR) : — Dix-sept ans déjà, depuis 2001, l’année où le peuple vaudois a approuvé le projet « Sciences-Vie-Société » connu aussi sous l’appellation de « Projet triangulaire ». Les éléments marquants ont été le transfert des sciences dites dures à l’Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et celui de l’Ecole de pharmacie à Genève. Depuis lors, le rayonnement des hautes écoles n’a fait que croître, plaçant l’arc lémanique dans une position enviée et reconnue bien au-delà de notre région.

L’Ecole de pharmacie Genève-Vaud a aussi exercé un attrait fort pour les étudiants : 450 en 2017 contre 254 en 2006. Cette école constitue le vivier de recrutement des diplômés demandés pour remplir les postes nécessaires, tant dans les officines — au nombre de 280 dans le canton de Vaud — que dans les hôpitaux ou dans l’industrie pharmaceutique, très active dans notre région. Le rôle des pharmaciens représente aussi un maillon essentiel de la prévention de la santé et des conseils professionnels aux patients, contribuant ainsi à leurs soins de base et à leur sécurité.

Depuis 2005, l’Université de Lausanne (UNIL) a acquis un statut d’autonomie et peut dénoncer les conventions, ce qu’elle a fait pour l’Ecole de pharmacie Genève-Lausanne, pour son échéance, en 2019. Il ne m’appartient pas de juger cette décision. On peut comprendre que l’université a de multiples besoins et des étudiants en augmentation. A ce titre, une subvention de 5,1 million de francs — chiffre du budget vaudois 2018 — à attribuer à l’Ecole de pharmacie à Genève est importante.

Le postulat demande au Conseil d’Etat de s’interroger sur ce que vont signifier les conséquences d’un tel renoncement. A l’évidence, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture n’est pas seul concerné, mais aussi les Départements de la santé et de l’action sociale, de l’économie, de l’innovation et du sport ainsi que celui des finances et des relations extérieures, sachant que si on ne trouve plus suffisamment de diplômés formés en Romandie, il faudra aller les chercher ailleurs en Suisse, sans assurance d’y parvenir, ou alors à l’étranger. Je relève le fait que durant les dix années où j’ai fait partie de la Commission de gestion en charge de la surveillance du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, aucune critique ne m’a jamais été rapportée par l’Université sur la collaboration avec sa collègue genevoise sur l’Ecole de pharmacie.

Le renvoi direct au Conseil d’Etat n’est nullement requis pour éviter les discussions en commission, mais seulement formulé dans le but d’avoir une réponse avant l’échéance de la convention, en 2019. Il serait en effet dommage que, dans la branche où la demande est croissante en personnel formé et en diplômés s’orientant dans la recherche — le chômage n’est que de 0,5 % dans cette branche — on attende trop longtemps une réponse, notamment quant à l’impact de cette décision sur les étudiants et chercheurs vaudois.

La discussion est ouverte.

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — Effectivement, le postulat Catherine Labouchère a pour avantage de mettre le doigt sur une période charnière concernant la convention en question. En effet, le 17 mai 2013, l'Université de Lausanne a dénoncé valablement la convention de 2003 pour la fin 2019, le transfert de l'Ecole de pharmacie à l'Université de Genève devenant pleinement effectif à cette date ; les conditions fixées dans la convention ont été totalement respectées.

La dénonciation de la convention et ses effets vont déployer certaines problématiques en lien avec les modalités et avec les conséquences financières, ainsi qu'avec les transferts de personnel. Nous sommes en discussion sur la question, avec Mme Emery-Torracinta et avec le canton de Genève en général. Par rapport à votre préoccupation, madame la députée, nous souhaitons vous donner réponse avant l'échéance de la fin 2019 et le département est en train de préparer un exposé des motifs et projet de décret sur le sujet. Il souhaiterait évidemment pouvoir informer le Grand Conseil dès que possible et en tous les cas avant l'échéance de fin 2019.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de renvoyer le postulat en commission, afin de mener une discussion sur l'exposé des motifs et projet de décret en question, qui concerne autant des questions en lien avec les modalités, que les implications financières et les transferts de personnel. Je vous propose donc, sauf avis contraire de votre part, de bien vouloir renvoyer le postulat en commission.

Mme Catherine Labouchère (PLR) : — Je remercie Mme la conseillère d'Etat pour ses explications et ses engagements de pouvoir travailler dans les délais et de nous donner toutes les explications. Dans ce cas, je ne m'oppose pas au passage en commission.

La discussion est close.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.